

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 JUIN 2025

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents :12

Votants :14

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le 16 JUIN à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 6 juin 2025

Etaient présents : PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume,
ETIENNE Christelle, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GALLIER François,
ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, MASSAMBA MA NKOUSSOU
Freddy, BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

Absents représentés : RENIMEL Isabelle représentée par ETIENNE Christelle,
FAUQUEMBERGUE Damien représenté par MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy.

Absents : ARMAND Jöel, BELLOTO Patricia.

Secrétaire de séance : FOUCAULT Jacqueline.



Délibération n° 2025 62 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République ;

Vu la Loi n°2025-127 du 14 février de finances pour 2025 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311 à
L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu le budget pour l'exercice 2025 adopté le 28 avril 2025 ;

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services ;

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une première Décision Modificative sur le Budget
2025 afin d'ajuster les crédits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative et d'autoriser Monsieur Le Maire
à signer les documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE**ARTICLE 1 :**

D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget de la commune, exercice 2025, mentionnée dans le tableau ci-dessous :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

775

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-773-01 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
R-775-01 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
INVESTISSEMENT				
R-024-01 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer et effectuer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 18/06/2025

Le Maire

Aymeric PÉPIQN



La secrétaire de séance

Jacqueline FOUCAULT

